

## Règlement : Legends Race

Zurich, le 15 mai 2024

Remarque : la version française de ce règlement a été élaborée à l'aide d'un programme de traduction assistée par ordinateur et sert uniquement à des fins d'information. La version allemande fait foi et peut également être consultée sur ce site.

Pour un déroulement ordonné

**Pour que la Legends Race se déroule sans accroc pour les 270 participants au maximum, les nombreux bénévoles et les accompagnateurs, il faut beaucoup d'organisation et de coordination. Si tous les participants respectent certaines directives, rien ne s'opposera à la réussite de la fête du vélo.**

**Nous espérons que ce document ne sera qu'une formalité, mais il est indispensable pour un événement comme celui-ci. Veuillez lire attentivement ce document avant de vous inscrire, car il a des conséquences juridiques directes en ce qui concerne vos droits et vos possibilités de porter plainte ou de faire valoir vos revendications auprès de l'organisateur.**

- 1. Droit de participation : La participation est ouverte aux cyclistes sur route et aux paracyclistes nés avant le 21 septembre 2008 (à partir de 16 ans).**

Il n'est pas nécessaire d'être licencié ou membre d'un club pour participer à la Legends Race.

- 2. En versant les frais d'inscription, je confirme ma participation à la Legends Race et j'assume la responsabilité de tous les risques qui en découlent.**

Il est de ma responsabilité de m'assurer que je suis physiquement apte à participer à la Legends Race, que je suis entraîné(e) et que mon état de santé est suffisant et, dans le meilleur des cas, que je l'ai fait confirmer par un médecin avant l'événement.

Je suis conscient(e) que la participation comporte des risques et qu'elle peut, dans des cas extrêmes, entraîner des dommages à la santé ou des blessures physiques, un handicap permanent ou la mort.

- 3. Je confirme par mon inscription que j'ai lu le présent règlement de la Legends Race et que je l'accepte.**

- 4. J'assume la responsabilité de l'état de mon équipement de compétition.**

Je porte un casque à tout moment pendant la course (nous recommandons la norme minimale EN 1078). Seuls les vélos de course et de contre-la-montre sont autorisés à participer à la Legends Race. Les guidons rapportés (par exemple les guidons de contre-la-montre, de triathlon ou aérodynamiques) sont autorisés.

## **5. Je suis les instructions de l'organisateur.**

Les instructions de l'organisateur et de son personnel doivent être respectées dans tous les cas. En cas d'infraction susceptible de perturber le bon déroulement de la manifestation ou de mettre en danger la sécurité/santé des autres participants ou de tiers, l'organisateur est en droit d'exclure le participant concerné de la manifestation avec effet immédiat.

## **6. Décharge de responsabilité : Je renonce à toute réclamation, responsabilité, dommages et intérêts, indemnisation des pertes et actions en justice (y compris les frais de justice, d'avocat et de procès) à l'encontre de l'organisateur, qui pourraient survenir en relation avec ma participation à la Legends Race.**

Je confirme que j'assume les risques énumérés dans la liste non exhaustive suivante : chutes et dangers liés à des collisions avec des véhicules, des piétons, des animaux, d'autres participants, des bénévoles, des spectateurs, des tiers ou des objets fixes, ainsi qu'en raison d'influences liées aux matériaux ou aux conditions météorologiques. Je confirme disposer d'une couverture responsabilité civile suffisante, que ce soit auprès d'une compagnie d'assurance suisse ou d'une institution étrangère comparable.

## **7. L'assurance est l'affaire des participants. Je confirme que je suis suffisamment assuré(e) pour couvrir les éventuels frais de traitement médical, de premiers soins, de transport, de rapatriement, d'hospitalisation, etc.**

J'accepte de bénéficier des soins médicaux qui pourraient être conseillés en cas de blessure, d'accident ou de maladie pendant l'événement. J'accorde par la présente au service médical de l'événement ou au service médical public tout traitement médical nécessaire. J'assume la responsabilité de tous les frais liés à l'entraînement et/ou à la participation à l'événement, y compris le transport médical, l'hospitalisation, les soins et traitements médicaux ainsi que les services médicaux et pharmaceutiques.

## **8. Comportement en cas d'accident**

En cas d'accident pendant la Legends Race, il est très important de prendre immédiatement les mesures appropriées pour garantir la sécurité de tous les participants.

En cas d'accident mineur ne causant pas de blessures graves, il est essentiel que les participants réduisent leur vitesse et s'assurent qu'ils ne mettent pas en danger les autres coureurs. En outre, ils doivent demander une assistance médicale si nécessaire afin de s'assurer que les blessures mineures sont traitées de manière appropriée.

En cas d'accident entraînant des blessures graves entre les coureurs ou avec des tiers, la priorité absolue est de fournir une assistance immédiate et des soins médicaux. Les athlètes qui passent par le lieu de l'accident doivent s'arrêter immédiatement pour assister les blessés et sécuriser le lieu de l'accident afin d'éviter tout autre danger. La direction de la course et les services de secours locaux doivent être informés immédiatement afin qu'ils puissent se rendre sur place le plus rapidement possible et prendre les mesures appropriées. Dans de tels cas, la course sera interrompue afin de garantir un accès sans entrave aux services de secours. Le respect de ces procédures

est essentiel pour assurer la meilleure prise en charge possible des blessés et garantir la sécurité de tous les participants.

**9. Je n'utilise pas de substances, de méthodes ou de technologies interdites pour l'entraînement ou lors de la participation à la Legends Race. Aucun stimulant, analgésique ou substance ou méthode dopante n'est utilisé !**

L'organisateur, le service antidopage de la fondation Swiss Sports Integrity ou des tiers peuvent également effectuer des contrôles antidopage sur les coureurs du sport de masse. En m'inscrivant à la Legends Race, je me soumetts aux règles antidopage de Swiss Olympic et je reconnais la compétence exclusive de la Commission disciplinaire pour les cas de dopage de Swiss Olympic et du Tribunal arbitral du sport à Lausanne, à l'exclusion des tribunaux ordinaires. Ce règlement s'applique également aux participants venant de l'extérieur de la Suisse. Les personnes faisant l'objet d'une suspension pour dopage en vigueur au niveau national ou international ne sont pas autorisées à prendre le départ de la Legends Race. Cette règle s'applique également aux personnes suspendues dans d'autres disciplines sportives.

**10. J'autorise l'utilisation de mon nom, de photos de moi, de ma voix et/ou de mon image pour illustrer des publications, des sites Internet, des reportages médiatiques, des vidéos, des webcasts et d'autres fins de relations publiques en rapport avec la Legends Race (organisateur, sponsors et partenaires).**

J'autorise la publication de mon nom, de mon lieu de résidence et de mon année de naissance sur les listes officielles de départ/résultats, sous forme imprimée ou électronique.

**11. J'accepte que Ticketmaster et l'organisateur transmettent mes données d'inscription à des partenaires externes chargés du chronométrage et de la production des dossards.**

L'organisateur peut en outre collecter des données personnelles afin d'assurer le bon déroulement de l'événement dans le respect des exigences légales/administratives de traçabilité pour des raisons de protection de la santé (p. ex. chaînes d'infection COVID-19). Le refus de cette transmission d'adresse peut être signalé par écrit à l'organisateur ([volksrennen@zurich2024.com](mailto:volksrennen@zurich2024.com)).

**12. En m'inscrivant, je confirme ma participation à l'événement. Je suis conscient(e) qu'aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué (à l'exception de la clause 13).**

Mon inscription a été mûrement réfléchi. J'accepte que les frais d'inscription ne me soient pas remboursés si je ne peux pas participer à l'événement. Même en cas d'annulation avec un certificat médical. L'organisateur recommande de souscrire une assurance frais d'annulation lors de l'inscription.

**13. J'accepte que l'organisateur puisse décider, à sa seule discrétion, de reporter ou d'annuler l'événement s'il estime qu'il n'est pas réalisable ou que les conditions sont trop dangereuses le jour de l'événement.**

En cas d'annulation ou de report de l'événement pour quelque raison que ce soit, y compris en cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'épidémie, de pandémie ou

de toute autre circonstance, l'organisateur ou ses partenaires ne rembourseront pas les frais de participation ou autres frais engagés dans le cadre de l'événement. L'organisateur se réserve en outre le droit de modifier la description initiale de l'événement pour des raisons objectivement justifiées.

Si l'événement est annulé en raison d'une épidémie ou d'une pandémie (comme le Covid-19), les frais de participation seront remboursés selon le schéma suivant :

En cas d'annulation 6 semaines avant l'événement, un remboursement de 100 % est effectué, en cas d'annulation 2 semaines avant l'événement, un remboursement de 2/3 des frais de participation et une annulation en raison d'une pandémie/épidémie dans les 2 semaines précédant l'événement, l'organisateur se réserve le droit d'évaluer d'abord la situation et de décider, sur la base de cette évaluation, de la procédure à suivre avec les frais de participation déjà payés.

**14. Je suis conscient(e) que l'organisateur se réserve le droit, à sa seule et unique discrétion, de refuser de participer à la Legends Race, de révoquer à tout moment la demande de participation d'un(e) participant(e) et/ou de disqualifier une personne de l'événement, sans avoir à se justifier.**

Le(s) participant(s) renonce(nt) expressément à toute réclamation liée à un refus de participation ou à la révocation d'une demande de participation, qui dépasserait le montant des frais de participation.

**15. Numéros de départ**

Les dossards sont envoyés par la poste au domicile des participants. Les dossards (numéro de guidon, numéro de dossard) doivent être portés de manière visible à tout moment aux endroits prévus par l'organisateur. Le/la participant(e) est conscient(e) qu'il/elle sera disqualifié(e) s'il/elle modifie le dossard officiel, notamment en rendant invisible ou méconnaissable l'impression publicitaire, et s'il/elle se fait accompagner par d'autres personnes qui ne sont pas elles-mêmes des participants inscrits à la Legends Race.

**16. Heures de départ**

Le départ de la Legends Race est donné toutes les 20 secondes. La répartition des heures de départ est du ressort de l'organisateur.

La participation à la Legends Race avec le numéro de dossard et/ou le transpondeur d'un autre participant entraîne la disqualification.

**17. Déchets**

Pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement, les participants sont priés de ne pas jeter de déchets.

**18. Dispositions spéciales pour le cas où des dispositions relatives à la pandémie COVID-19 sont applicables au moment de l'événement.**

Si la manifestation impose un certificat Covid, je confirme disposer d'un certificat Covid valable (au sens de la règle des 3 G, ou de la réglementation applicable au moment de la manifestation) au moment de ma participation et le présenter à l'organisateur sur demande.

**19. Formulations ambiguës**

Si l'une des dispositions du présent accord est jugée illégale, nulle ou inapplicable pour quelque raison que ce soit, cette disposition sera considérée comme séparable du reste de l'accord et n'affectera pas la validité ou l'applicabilité des autres dispositions du présent accord.

**20. Droit applicable et for juridique**

Le présent accord est soumis au droit suisse. Le for exclusif est Zurich (Suisse).

Zurich, le 15 mai 2024